



RETOUR D'EXPERIENCE

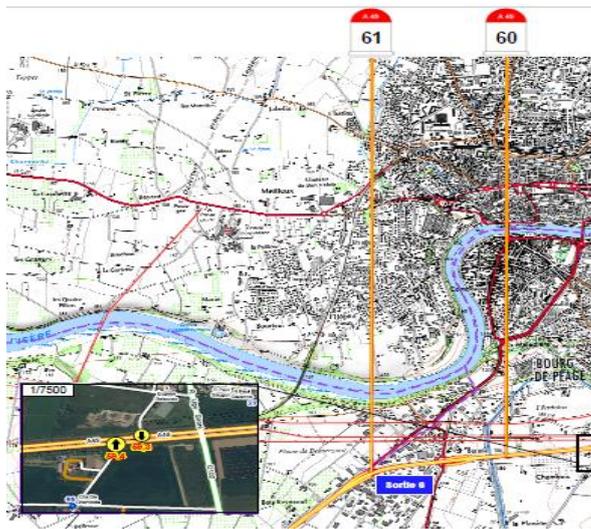
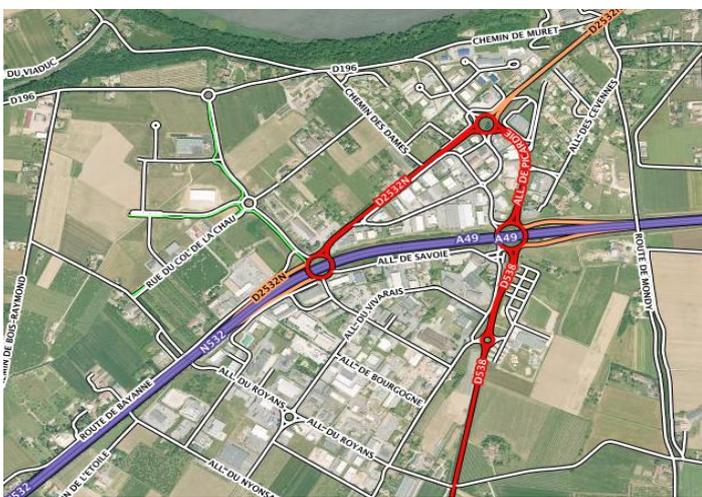
CDIS 26

**AVP VL / VL avec déclenchement intempestif d'airbag
Autoroute A49 – Bourg de Péage**

**RETEX INC
GSO-DEP N°29**

Contexte Opérationnel

Le mardi 18 avril 2017 à 08h53, le train de départ AVP simple sur autoroute est engagé par le CTA 26. Il comprends : VSRM ROM – VSAV2 et 3 ROM – VSEC ROM – CDG ROM. En précision, l'opérateur indique au détachement les informations suivantes : sens VAL – GRE PK61 A49 avec 1 VL / 1 Fourgon utilitaire sur voie de droite 2 blessés.



Moyens engagés au départ



Situation à l'arrivée

- AVP VL / Fourgon utilitaire choc arrière
- 6 impliqués dont 4 victimes avec la victime N°1 UA piégée dans le VL

Premières actions engagées

- Sécurisation de la ZI par la mise en œuvre du dispositif SP
- Décompte et prise en charge des 3 victimes extraites par leurs propres moyens des véhicules
- Extraction de la victime piégée par des actions de césariation

➤ **Objectifs** : stabiliser l'état de la victime et organiser l'extraction afin d'assurer rapidement la prise en charge en milieu hospitalier





Groupement
des
Services Opérationnels

Service
Doctrine, Evaluation,
Prospectives
Opérationnelles

RETOUR D'EXPERIENCE

Situation Opérationnelle



A l'arrivée sur les lieux, les premiers intervenants sont confrontés à 1 AVP VL / Fourgon utilitaire, choc arrière à forte cinétique sur voie de droite au niveau du PK 61 sens VAL-GRE de l'A49. Consécutivement à la mise en place du dispositif SP, **6 impliqués dont 4 victimes sont dénombrés**. Parmi ces 4 victimes, 3 se sont extraites par leurs propres moyens et **l'une d'entre elle, piégée dans le VL est qualifié UA**. Il s'agit de la passagère arrière droite du VL.

Après l'abordage, le **COS en lien avec le CA VSR et le CA VSAV définit comme idée de manœuvre la césarisation du montant B afin de créer une baie latérale et permettre l'extraction de la victime**. Lors de la césarisation de la base du montant B au dessus du pré-tensionneur, l'équipage est surpris par le déclenchement intempestif de **l'airbag « thorax » du siège passager avant**. Déclenchement intempestif malgré le choc initial violent et la neutralisation de la batterie auxiliaire. Cet évènement n'a pas ralenti la conduite des actions ou mis en défaut de la sécurité du personnel puisque bien positionné mais a véritablement surpris.

Ce déclenchement est potentiellement lié à la présence d'une énergie résiduelle dans les faisceaux (lors de la coupe du montant B) relié à l'ECU commandant le déclenchement des airbags. L'expert du constructeur RENAULT a été saisi afin de compléter l'analyse. Fort de ce constat, l'équipage VSR a confié que s'il se retrouve dans une situation similaire, il complètera certainement la sécurisation de cet airbag par la mise en place de dispositif (sangles à cliquets etc...).



Groupement
des
Services Opérationnels

Service
Doctrines, Evaluation,
Prospectives
Opérationnelles

ELEMENTS DEFAVORABLES

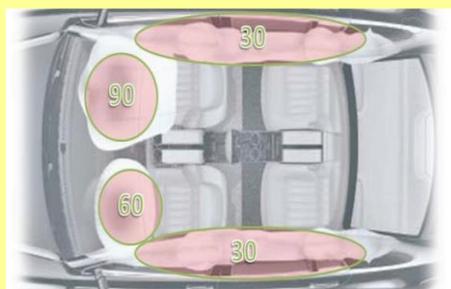
- **Axe autoroutier**
- **6 impliqués dont 4 victimes à prendre en charge**
- **Choc arrière avec forte cinétique**
- **Déclenchement intempestif d'un airbag malgré un choc violent et la neutralisation des énergies**

ELEMENTS FAVORABLES

- **Localisation du CSP ROM à proximité de l'A49**
- **Nouveaux lots SR HOLMATRO armés dans le VSRM ROM**
- **1 seule victime piégée dans le VL**
- **Dégarnissage structurel effectué conformément à la doctrine opérationnelle**

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Poursuivre le déploiement des lots SR HOLMATRO**
- **Malgré un choc et la neutralisation de la batterie auxiliaire, des airbags peuvent rester actif du fait de la présence d'énergie résiduelle : **appréhender systématiquement le risque de déclenchement intempestif d'airbag****
- **Veiller à mettre en œuvre des **protections airbags** ou des **dispositifs** permettant d'absorber la détente de l'airbag**
- **Si possible, veiller à ne pas positionner dans les zones de déploiement des airbags (**règle des 30 – 60 – 90**) :**
 - à 30 cm des airbags latéraux
 - à 60 cm de l'airbag conducteur
 - à 90 cm de l'airbag passager



Note de doctrine
opérationnelle
N° 02/2016 IUU

Section	Contenu
1. Objectifs	...
2. Contexte	...
3. Définitions	...
4. Procédure	...
5. Sécurité	...
6. Annexes	...

Fiche MOD
SR03 et SR04



GODR SDIS 86
iuv.sd86.net

